

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 octobre 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 octobre 2026 à 13h, sous la présidence de Monsieur Etienne GHEERAERT, vice-président du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 21 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 membres ont rejoint l'instance et 2 l'ont quittée.

Décision n°CA20261020

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants, et R.719-64 ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le décret no 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de locaux et de personnel avec l'Agefpi

Le Conseil d'administration approuve l'avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de locaux et de personnel avec l'Agefpi, telle qu'annexée, et autorise l'administrateur général à la signer.

Celui-ci prolonge ladite convention jusqu'au 31 décembre 2027.

Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 31
Nombre de votants : 31
Nombre d'abstentions : 8
Total des suffrages exprimés : 23

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 23

☒ à l'unanimité des suffrages exprimés
☐ à la majorité des suffrages exprimés



Etienne Gheeraert
Vice-président du Conseil
d'administration en charge de
la Stratégie, des RH et du
DD&RS
16 oct. 2026

Transmis au Rectorat le 16 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**AVENANT
A LA CONVENTION DE 2021
ENTRE L'AGEFPI ET GRENOBLE INP POUR PAGORA**

ENTRE

D'une part,

L'Institut polytechnique de Grenoble, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L717-1 du code de l'éducation, dont le siège est situé 46 avenue Felix Viallet, 38031 Grenoble cedex 01

Représenté par, son Administrateur général, Monsieur Vivien QUEMA
n° SIRET: 193 819 125 000 17
code APE : 8542Z

Ci-après désigné par « Grenoble INP – UGA »,

Agissant pour le compte de l'école internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux (Grenoble INP – Pagora, UGA), représentée par sa directrice, Madame Evelyne MAURET

Et d'autre part,

L'Agefpi, association loi 1901, dont le siège est situé 461 rue de la Papeterie CS 100065 38402, Saint-Martin d'Hères,

Représentée par sa Présidente Madame Delphine MARTINEZ
n° SIRET : 312 936 859 00056
code APE : 8542Z

Ci-après désigné par « l'Agefpi »,

PREAMBULE

Dans le cadre de la coopération partenariale entre les deux organismes et compte tenu de l'intérêt commun de leurs activités, les parties ont signé une convention entrée en vigueur le 05 décembre 2021 pour une durée de 5 ans (cf. annexe jointe).

Afin de prolonger la durée de cette convention pour une année supplémentaire,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 6 : « Durée de la convention » est modifié par cet avenant, comme suit :

« La convention est conclue pour une durée de 6 ans et 26 jours, à compter du 5 décembre 2021 et prendra fin au 31 décembre 2027.

La convention peut être dénoncée 6 mois avant la date d'échéance. Elle peut être révisée par avenant avec l'accord des instances délibératives des deux parties ».

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Grenoble, le :

Pour l'Institut polytechnique de Grenoble
L'administrateur général

Pour l'Agefpi
La présidente

Pour visa :
La directrice de Grenoble INP – Pagora, UGA